

Avis d'enquête publique

Bourges Plus va procéder à une enquête publique sur le territoire de l'agglomération de Bourges Plus portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). **L'enquête publique se déroulera du 29 novembre jusqu'au 30 décembre 2019 à 17h00, soit 32 jours consécutifs.**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront mis à disposition du public au siège de l'agglomération (23-31, boulevard Foch, CS 20321 – 18023 Bourges Cedex), dans les mairies suivantes :

_ **Bourges** (11 rue Jacques Rimbault, 18000 Bourges)

o Lundi à vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

o Samedi : 9h-12h

_ **Mehun-sur-Yèvre** (place Jean Manceau, 18500 Mehun-sur-Yèvre) –

o Lundi et mercredi : 8h15-12h et 13h30-17h

o Mardi et jeudi : 9h30-12h00 et 13h30-17h

o Vendredi : 8h15-12h et 13h30-16h45

o Samedi : 9h-12h

_ **Saint-Doulchard** (avenue du Général de Gaulle, 18230 Saint-Doulchard)

o Lundi à vendredi : 8h15-11h45 et 13h30-17h

o Samedi : 9h-11h45

_ **Saint-Germain-du-Puy** (rue Joliot-Curie, 18390 Saint-Germain-du-Puy)

o Lundi : 8h45-12h et 14h-18h

o Mardi, mercredi et jeudi : 8h45-12h et 14h-17h30

o Vendredi : 8h45 -12h et 14h-17h

En outre, le dossier pourra être consulté et téléchargé sur le site internet de l'agglomération (www.agglo-bourgesplus.fr) pendant la durée de l'enquête. Les observations et propositions du public portant sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être, pendant la durée de l'enquête, consignées sur le registre d'enquête mis à disposition avec le dossier, adressées par courrier postal au commissaire enquêteur, Bernard Coquelet, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique RLPi
Communauté d'agglomération Bourges Plus
23-31 boulevard Foch - CS 20321
18023 BOURGES Cedex

ou adressées par courriel à l'adresse suivante : enqueterlpibourges@agglo-bourgesplus.fr. Les éventuelles pièces jointes à ces courriels seront aux formats JPEG ou PDF, et ne devront pas dépasser 5 Mo. Au-delà elles devront être adressées par courrier postal (cf. ci-dessus).

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public dans les mairies suivantes :

- **A Bourges le vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **A Mehun-sur-Yèvre le mercredi 11 décembre 2019 de 10h00 à 12h00 ;**
- **A Saint-Doulchard le mercredi 11 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **A Saint-Germain-du-Puy le lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 17h00.**

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées et avis, au Président de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'agglomération (Direction de l'Urbanisme, 23-31, boulevard Foch – CS 20321 – 18023 Bourges Cedex), et à la préfecture du Cher, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an, sur le site internet de l'agglomération. Au terme de l'enquête, le projet de RLPi pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur. Il sera ensuite soumis à la délibération du Conseil communautaire de Bourges Plus en vue de son approbation.